Enfin, le Conseil général passe au vote au scrutin public.

Par 33 oui contre 20 non sur 53 votants, le vœu est appuyé.

MM. Dron, Largillière et Moreau ont voté pour l'adoption, MM. Jonglez et de Montalembert pour le rejet.

**LES SUBVENTIONS AUX ÉCOLES**

MM. Desmyttère et Degroote avaient demandé que les conseils municipaux aient la libre disposition des deniers de la commune pour distribuer des allocations indistinctement aux écoles libres et aux écoles officielles.

M. de Carpentier, rapporteur du 5e bureau, propose l'adoption du vœu, en y ajoutant toutefois que la répartition se fera au prorata du nombre des élèves.

M. Sculfort s'élève contre ces conclusions. Il parle de nouveau de coalition entre la droite et M. de Carpentier. Il n'admet pas qu'on accuse les municipalités à faire ces répartitions. Nous sommes partisans, déclare-t-il, des franchises municipales à condition quelles n'attaquent pas l'autorité gouvernementale.

M. Degroote croit qu'il serait prudent de laisser de côté cette coalition fantaisiste dont parle M. Sculfort et il aborde la question en discussion.

« Depuis la loi de 1886, dit-il, il y a eu de nombreuses laïcisations et à côté des écoles communales se sont élevées des écoles privées qui, parfois, sont plus suivies. Il n'est pas équitable d'empêcher les communes de venir en aide à des écoles qui rendent de réels services. Ce que nous demandons c'est précisément ce qui vient d'être accordé en Hollande, c'est-à-dire une répartition proportionnelle entre toutes les écoles. Ne peut-on donc pas obtenir autant de liberté en France qu'en Hollande ? Les Conseils municipaux ont la faculté de subventionner des sociétés de tous genres. Pourquoi donc leur refuser le droit d'accorder des allocations à des établissements qui ne sont pas contraires à la morale et à la loi ?

M. de Carpentier. — En libéral convaincu je ne puis pas dénier aux communes le droit de disposer librement des deniers pour les répartir équitablement entre toutes les écoles.

La question fait encore l'objet d'un scrutin public.

Le vœu est repoussé par 31 voix sur 53 votants.

MM. Dron, Largillière et Moreau ont voté contre, et MM. Jonglez et de Montalembert se sont prononcés pour l'adoption.

**LA QUESTION DES ENTREPRENEURS**

Cette question, qui a causé une grande émotion à Lille, donne lieu à des débats très longs et très passionnés.

On sait que des difficultés nées d'adjudications sans résultats pour l'entretien des routes, avaient amené la révocation de deux agents voyers, MM. Vandevelde et Dubadis, et l'élimination de sept entrepreneurs.

Le rapport du Préfet déposé au Conseil général, contenait un très long mémoire de l'agent-voyer en chef.

M. Evrard-Eliez, comme rapporteur, propose de donner une solution de conciliation au différend, en levant l'interdit qui avait été appliqué aux entrepreneurs et en mettant à la disposition du Préfet un crédit pour poursuivre, sous sa responsabilité, l'action judiciaire engagée.

Cette solution est admise par le Conseil général mais non sans discussion.

M. Basquin a fait une critique acerbe du rapport de l'agent-voyer en chef couvert par la signature du préfet : celui-ci répliquo non moins vertement et après un plaidoyer de M. Evrard Eliez qui s'est fait, en la circonstance, l'avocat de l'administration préfectorale, le Conseil général adopte les conclusions du rapport.

La séance ne présente plus d'intérêt et les derniers rapports sont lus au milieu de l'inattention générale.

La séance est levée à 7 heures et la session est close.

## CONCERTS ET SPECTACLES


**DINER-CONCERT**

*Dimanche 5 et lundi 6 mai*

Tous les dimanches orchestre sympathique de 6 heures à minuit

HOTEL DU COMMERCE, r. Nain, 20, Roubaix

19427-383584



**CLASSEUR SHANNON**

BREVETÉ S. G. D. G.

Pour lettres, factures, quittances, avals, bordereaux et tous papiers, médailles de bronze Londres 1885, Paris 1886, médaille d'argent Toronto 1884, mention honorable Anvers 1885 :

« Les Classeurs-Shannon que nous avons avons » achetés *sont réellement très pratiques*. Nous nous » en servons pour classer toutes nos écritures, et » nous ne manquons jamais de recommander ces » appareils à nos amis. Tous ceux auxquels nous » les avons montrés reconnaissent que l'article est » très pratique pour le classement rapide et commode des lettres, et *qu'il est facile de retrouver » lettres et factures une fois classées*. Veuillez nous » envoyer :

DEUX CLASSEURS — SIX RELIEURS

*Société agricole et industrielle de Batna, et du sud Algérien*

7, rue Saint-Lazare, Paris

Le Classeur Shannon se trouve à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing. 19235


## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du vendredi 3 mai 1889*

Présidence de M. PARENTY

**Assurance... contre la soif.** — Un sieur D..., employé chez un agent d'assurance de Lille, fut un jour chargé d'aller verser une somme de 50,50. D... qui, paraît-il, a sur la langue, un grain de sel perpétuel, s'assura... contre la soif avec l'argent de son patron et la somme toute entière se fondit en liquides divers.

Le tribunal a condamné cet assuré d'un nouveau genre à trois mois de prison et à 25 francs d'amende.

**Une pierre trop bien lancée.** — Charles Lemaire et Delporte sont, paraît-il, d'excellents camarades, mais ils ont une manière spéciale de se prouver leur amitié. Ils se battent et s'injurient. Un incident qui a failli tourner au tragique amène aujourd'hui Charles Lemaire devant le Tribunal.

A la suite d'une conversation trop amicale, Delporte donna à Charles Lemaire un coup de bâton peu terrible, car il n'a pas laissé de marque, et Lemaire saisissant une pierre la lança à la tête de son ami, et lui fit une blessure dont il porte encore les marques et qui a occasionné une suspension de travail de quinze jours.

Lemaire a pour ce fait un mois de prison et 16 fr. d'amende.

**Le coup du tiroir** consiste dans un estaminet à profiter de l'absence momentanée de la patronne pour enlever le tiroir caisse et s'enfuir. Ce vol a été tenté chez la femme Maquis, tenant cabaret à Lille, par plusieurs individus dont Louis Mayart.

Ce dernier qui tenait le tiroir et qui le laissa tomber à l'arrivée de la femme Maquis est le seul qui ait pu être arrêté. Il est condamné à 3 mois de prison.

**Une bande de récidivistes** comparaît devant la barre pour divers vols de vêtements commis à l'étalage.

Ce sont les nommés J. B. Farvaque, âgé de 54 ans, Modeste Delsenne, 22 ans, et Gustave Delsenne, 34 ans. Tous ces individus ont subi déjà de nombreuses condamnations, le premier entre autres en a 12 à son actif. Ils ont volé un pantalon de velours, une chemise et un pantalon de drap. L'affaire n'aurait aucun intérêt, si J. B. Farvaque interrogé par le président, n'avait pas déclaré qu'il avait commis ce vol dans l'espoir d'être relégué. Les autres opposent une apathie complète aux questions qui leur sont faites. Faute de témoins, l'affaire est remise à demain pour les plaidoiries.

**Coups de canif.** — Un voyageur de commerce ayant oublié ses devoirs d'époux avec Mlle X..., de Marcq-en-Barœul, le tribunal inflige 100 francs d'amende à chacun des prévenus. INTÉRIM.

## NORD

**Tremblement de terre à Douai.** — Pour la septième fois vient de se produire, aux portes de Douai, au faubourg de Lille, un tremblement de terre.

La secousse a été tellement violente que les habitants du hameau, réveillés en sursaut, se demandaient anxieusement si une partie de leur maison ne s'était pas écroulée. Nous citerons entre autres l'établissement Vallois, où la commotion a été des plus violentes et a duré quelques secondes.

On se rappelle qu'il y a plusieurs mois, on a dû relever la route qui traverse le faubourg de Im. 70 environ. La dépense a été payée par les mines d'Aniches, qui ont ainsi reconnu que l'affaissement leur était imputable. Le gouvernement, qui a su garantir ses droits, ne saura-t-il pas faire respecter ceux des contribuables, ou bien attendra-t-on, pour prendre les mesures que réclame la sécurité publique, l'engloutissement de quelques maisons et la mort de plusieurs victimes.

## PAS-DE-CALAIS

**Le Président de la République dans le Pas-de-Calais.** — M. Vel Durand, préfet du Pas-de-Calais, a été reçu jeudi à l'Elysée. Il a conféré avec M. Carnot sur les derniers détails du voyage présidentiel. M. Carnot restera cinq jours dans le Pas-de-Calais. Il arrivera à Arras par train spécial, le vendredi 31 mai, vers deux heures du soir. Le président continuera son voyage, sur Lens, Béthune, Saint-Omer, Calais et Boulogne.

Dans sa prochaine séance, le Conseil municipal d'Arras sera saisi d'une demande de crédit de 40,000 francs pour les frais de réception présidentielle.

## BELGIQUE

**Mouscron.** — Le nivellement du nouveau cimetière, commencé il y a une quinzaine de jours, est presque terminé.

C'est une belle pièce de terre située à quelques minutes au-dessus de la ferme Duthoit, dans la rue de Menin. Le terrain est entouré de sapins.

— Dans le courant du mois d'avril écoulé la gendarmerie de Mouscron a conduit aux frontières 135 expulsés. Parmi eux figure un nègre qui probablement rentrera dans son pays, le Congo.

— *Extraditions.* — Un certain Renard Jean, né à Verviers et condamné pour chef de vol a été arrêté en France et extradé de France en Belgique ainsi que Caroline Duracourt, née à St-Trond.

**Antoing.** — La grande soirée musicale offerte lundi dernier, par la société des Fanfares de S. A. la princesse de Ligne, a dignement clôturé les fêtes de la saison.

Nous avons eu le plaisir de faire connaissance dans cette soirée avec un chanteur de genre peu connu encore dans notre pays, mais qui ne tardera pas à y être en renom, il s'agit de M. Alfred Cocbeteux de Roubaix ; la réputation dont jouit ce chanteur dans le Nord ne nous étonne nullement, il ne chante que des choses de bon goût et dit les énormités les plus abracadabrantes avec un sérieux glacé qui porte jusqu'aux larmes les rires des auditeurs, enfin il a pour lui des scènes à cinq ou six personnages qu'il dit avec un talent tout à fait hors ligne.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 3 mai.* — Marthe Lamontagne, rue de Denain, 11. — François Deriez, rue de Ma-Campagne — Eugène Hennebelle, rue de Condé. — Gustave Sagers, rue de l'Epeule. — Arthur Michem, rue des Parveniers, 61. — René Vaas, rue de Ma-Campagne, 118. — Jeanne Renaux, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 3 mai.* — François Vanderstraeten, 73 ans, forgeron, rue Labruyère, 77. — Marie Vanlanker, 68 ans, ménagère, rue Beaurepaire. — Auguste Lavainne, 82 ans, propriétaire, rue de l'Hommelet, 109. — Gustave Arbon, 23 ans, Hôtel-Dieu. — Georges Vandendriessche, 17 ans, gazier, rue des Fondeurs. — Joseph Vanmeulder, 65 ans, journalier, rue du Tilleul. — Léon Choqueaux, 13 jours, rue du Pile. — David Laun, 37 ans, cordonnier, canal de Roubaix. — Jules Kerckove, 21 ans, tourneur en fer, canal de Roubaix — Françoise Vanryaselberghe, 25 ans, tailleuse, rue St-Jean, 175.

— *TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 3 mai.* — Gaston Caretto, rue Neuve-de-Roubaix. — Louis Picavet, rue des Cardiers. — Rose Destombes, rue des Cardiers. — Laure Delberghe, sentier du Jambon. — Arthur Cailloux, rue de la Latte. — Jules Meurisse, au Brun-Pain. — *Déclarations de décès du 3 mai.* — Adeline Fretin, 86 jours, au Blanc-Seau. — Marie Huchstraeta, 15 ans, 7 mois, tailleuse, rue Fin de la Guerre. — Henri Desmet, 4 ans 11 mois, fileur, rue Fin de la Guerre. — Augustin Wastyn, 73 ans 3 mois, sans profession, rue de Lille, aux Petites-Sœurs.

— *LEERS.* — *Déclarations de naissances du 15 avril au 1er mai.* — Emma Desfontaines, Trieu-de-Leers. — Gabrielle Duhamel, Petite-Frontière — Omer Watteau, Nouveau-Monde. — Henri Hespel, Longue-Rue. — Hélène Desbouvry, La Place. — *Mariages.* — Jules Deple hin, 21 ans, donanier, à Ostende, Belgique, et Hermance Mallier, 24 ans, tisserande, à Leers. — Achille Asseman, 22 ans, instituteur, à Leers, et Félicie Delfosse, 24 ans, sans profession, à Leers — *Déclarations de décès du 15 avril au 1er mai.* — Madeleine Quique, 25 ans, la Place. — Louis Lepoutre, 61 ans 2 mois, rentier, la Place. — Prudence Florent, 36 ans 8 mois, tisserande, Longue-Rue. — Henri Picavet, 37 ans 5 mois, cultivateur, la Dédicau.

## Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille LAVAINNE-DUVILLERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste-Joseph LAVAINNE décédé à Roubaix, le 3 mai 1889, à l'âge de 81 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Services solennels qui auront lieu le lundi 6 courant, à 9 heures 1/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du l'Ommelet, 119.

Les amis et connaissances de la famille VANDERSTRAETEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Evariste VANDERSTRAETEN, décédé à Roubaix, le 3 mai 1889, à l'âge de 73 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph. — Les Vigiles seront chantées le dimanche 5 du courant à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Labruyère, 77, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille François VANDENDRIESSCHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Georges-Louis VANDENDRIESSCHE, décédé à Roubaix, le 3 mai 1889, à l'âge de 17 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fondeurs, cour Vienne, 13.

Les amis et connaissances de la famille Jacques RAICK-MESSIEAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Edmond-Emile Edouard RAICQ, leur fils, décédé à Roubaix, le 4 mai 1889, à l'âge de 9 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-André, 4.

Les amis et connaissances de la famille DRUELLE-QUINT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémence-Désiré-Agnès MOREAU, veuve de Monsieur Erasme DRUELLE, ancien professeur de Peinture et de Dessin, décédée à Roubaix, le 1er mai 1889, dans sa 77e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore CORNILLE, époux de Dame Adelaïde KRABANSKY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ernest MARQUILLY, contre-maître de filature, époux de Dame Clémence COUKE, décédé à Roubaix, le 7 avril 1889, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Anne-Marie MASSART, décédée à Roubaix, le 24 mars 1889, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur le lundi 6 mai 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur Antoine-Joseph LEVEUGLE, décédé à Roubaix le 17 juin 1883, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Et de Dame Marianne WATTEAU, son épouse, décédée à Roubaix, le 1er octobre 1886, dans sa 86e année administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine CROISEZ, épouse de Monsieur Louis WARHEM, décédée subitement à Roubaix, le 6 avril 1888, à l'âge dans sa 57e année, munie du Sacrements de l'Extrême Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Ferdinand DELVAL, veuf de Dame Françoise MOERMAN, décédé à Roubaix, le 15 mars, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 6 mai 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Léonie FLORIN, épouse de Monsieur Alphonse DUPLOUY, décédée à Wattrelos, le 4 avril 1889, dans sa 41e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMONPREZ, décédé à Roubaix, le 11 mai 1888, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 6 mai 1889, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré-Joseph LEZY, président de la Fabrique de l'église du Sacré-Cœur, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, veuf de Dame Hermentrude DHALLUIN, décédé à Roubaix, le 4 avril 1888, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Et à l'Obit que Messieurs les Marguilliers feront célébrer en la même église, le mardi 7 mai à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## FAITS DIVERS

**M. de Lindhein**, de Vienne, a publié, récemment, une statistique très complète des tramways et des chemins de fer en Europe.

Pendant l'année 1886-87, on comptait en Allemagne 38.351 kilomètres de chemin de fer avec 295.758.906 voyageurs. 843 kilomètres de tramways et 245.657.503 voyageurs. L'Angleterre avait 31.105 kilomètres de chemins de fer, 725.584.370 voyageurs, 1,419 kilomètres de tramways, 416.518.423 voyageurs. La France possède 33.345 kilomètres de chemins de fer et 718 kilomètres de tramways ; le nombre des voyageurs n'est pas indiqué. L'Autriche-Hongrie avait 23.390 kilomètres de chemins de fer, 66.408.000 voyageurs ; 228 kilomètres de tramways, 83.860.529 voyageurs. La Suisse a 2.797 kilomètres de chemins de fer, 24.786.925 voyageurs ; 26 kilomètres de tramways, 6.677.874 voyageurs.

Le nombre de personnes transportées et la recette par kilomètre ont été : en 1887, pour l'Allemagne, 2h1,407 personnes, 44,706 fr. ; pour l'Angleterre, en 1887, 293,571 personnes, 49,884 fr. ; pour la France, en 1886, 339,226 personnes, 50,884 fr. ; pour l'Autriche-Hongrie, en 1887, 308,272 personnes, 63,920 fr. ; pour la Suisse, en 1886, de 233,264 personnes, 24,250 fr.

On compte en Allemagne 4 345 voitures de tramways, 3,494 en Angleterre, 2,780 en France, 1,271 en Autriche, 88 en Suisse. L'Angleterre est le pays d'Europe où l'on trouve le plus de chevaux et de locomotives (25,501 chevaux, 484 locomotives). La France compte 9,035 chevaux de tramways.

M. de Lindhein a également étudié les différents systèmes de traction ; d'après lui, l'électricité serait le moteur le plus avantageux, si l'on désigne par là les dépenses nécessaires pour la traction électrique, les déperses sont représentées par 1,47 pour la traction par chevaux.

**Le premier locataire de M. Eiffel.** — Pendant que charpentiers, gaziers et électriciens encombrent les trois étages de la Tour pour y terminer leurs installations, une hirondelle, que tout ce tapage doit bien étonner, vient de procéder à la sienne, au sommet du campanile... La tour Eiffel a reçu hier son premier nid.

# VARIÉTÉS

## AURÉLIE

— Comment, ma petite Claire, fit la bonne vieille grand'mère, en s'asseyant entre les deux jeunes mariés, sur lesquels elle jeta un long regard d'affectueuse satisfaction, vous voilà mariés depuis trois mois et rien encore n'a troublé votre bonheur : pas le moindre nuage, pas la plus petite querelle ? C'est parfait. Vous êtes de véritables modèles.

— Oh, répondit malicieusement Albert, ne nous jugez pas si bien, maman, et son regard moqueur désignait sa jeune femme qui se mit à rougir.

— Bah ! est-ce que vraiment il y aurait eu quelque chose ?

— Ah, dame, dit Albert, j'ai promis de ne rien dire, et un homme d'honneur n'a qu'une parole.

— Fi, le vilain, s'écria Claire, il fait le généreux, mais il sait bien, le monstre, que s'il se tait, moi, je suis condamnée à parler, car c'est la punition qu'il m'a infligée : vous raconter tout.

— Une punition, Claire, mais c'est horrible : — dis bien vite, je brûle du désir de savoir ce qui s'est passé.

— Je dois d'abord vous dire, ma chère maman, que vous m'avez tout à fait trompée en me donnant Albert pour mari. Je sais bien que, guindé dans son habit noir, il avait l'air sérieux, mais votre prévoyance maternelle aurait dû vous aider à découvrir sous ce petit masque hypocrite tous les défauts de mon cher mari, légèreté, vanité, prétentions exorbitantes, et une foule d'autres que je ne cite pas, parce que ce serait beaucoup trop long. Joignez à cela, qu'à peine mariés, il me laissa dans une épouvantable solitude.

— N'en croyez rien, interrompit Albert, je passais mes journées auprès d'elle, mais encore fallait-il que j'accomplisse tous les devoirs de ma profession.

— Et au nombre de ces devoirs, vous mettez probablement celui de recevoir tous les matins un tas de lettres...

— Bien évidemment, c'étaient des lettres de service.

— De service, monsieur, de service, allez, il est heureux pour vous qu'il ne me soit pas venu à l'esprit de les contrôler, toutes ces lettres de service. Pourquoi ne me les montriez-vous pas ?

— Je pensais que cela n'était guère intéressant et d'ailleurs vous n'avez jamais manifesté.

— Enfin, un beau jour, au milieu du paquet que le facteur venait de me remettre en l'absence d'Albert, j'en découvre une, toute rose, toute parfumée, dont l'adresse était évidemment d'une main de femme. Est-ce que vous ne trouvez pas cela épouvantable, maman ?

— Un peu ; il fallait l'adresser à ton mari, lui demander d'où cela venait. Et c'est, j'espère, ce que tu as fait ; tu as été le trouver bien gentiment, et...?

— Gentiment ! elle était furieuse, et quand je suis rentré, elle s'est précipitée sur moi et m'a jeté à la figure la lettre décachetée.

— Décachetée ! mon enfant, décachetée ! voilà qui est très mal.

— Mais, maman, la tentation était trop forte : cela était tellement affreux ! il fallait que je fusse renseignée de suite, pensant bien qu'il ne lui serait pas difficile d'imaginer à son retour une fable quelconque, car il est très menteur. J'ouvris donc la lettre qui était bien d'une femme. Oh ! si vous aviez lu ! Tenez, je l'ai précisément sur moi, cette lettre voici.

« Je m'ennuie tellement après toi, cher, que Paris me semble tout désert ; je ne vis plus depuis ton départ. Forcés de nous séparer, j'espère que cette séparation n'est cependant pas éternelle ; quitte un jour ou deux la maison et viens pour quelques heures reprendre notre bonne vie d'autrefois. »

Il y en avait comme cela pendant quatre pages ; la lettre n'était pas signée ; mais le nom de celle qui l'avait écrite s'y trouvait, écoutez plutôt la fin — le *post-scriptum*.

« Plains ta malheureuse Aurélie, qui, fidèle, ne peut vivre sans toi ; le sommeil, l'appétit la fuient ; languissante, elle tourne la tête du côté par où elle t'a vu disparaître, par où elle te verra revenir, car, ne l'oublie pas, tu l'as promis. »

Quant au papier, il est marqué, comme vous pouvez le voir, d'un « A » très élégant, qui est évidemment la lettre initiale d'Aurélie.

Songez si j'étais furieuse. Dès qu'il fut de retour, j'éclatai ; je lui jetai à la figure la lettre compromettante ; indigné de son air calme, je fais pleuvoir sur lui mille injures, puis je bondis sur la lettre que je ramasse et que j'emporte. En deux secondes je suis dehors, la voiture est prête pour la promenade, je m'y précipite et je me fais conduire à la ville.

(J'avais mon plan). Comme nous n'en demeurons pas bien loin et qu'une heure à peine nous sépare de la maison du commandant Allong, je voulais l'aller consulter ; — vous savez, grand'mère, ce qu'est pour nous le commandant : un père ; aussi bien en a-t-il servi longtemps à Albert ; jeune d'esprit, il a été aussi pour lui un ami, un confident. Il devait être au courant de cette histoire : et je voulais de lui des détails complets à ce sujet.

Je ne sais si les chevaux allèrent moins vite que d'habitude, mais le temps me parut bien long. Enfin j'arrive, je vole chez le commandant ; une fillette d'une douzaine d'années me reçoit. Elle m'assure que le commandant est malade ; sa maudite blessure au bras droit qui l'a si malencontreusement empêché d'assister à notre mariage, n'était en effet pas encore guérie. Néanmoins il descendit au salon ; sans dire un mot, pâle, anxieuse, je lui tendis la lettre compromettante. Il la parcourut et éclata de rire. Alors, je ne sais ce qui se passa dans ma pauvre tête, l'émotion, la joie, la conscience de ma situation ridicule, le remords... que sais-je ?.... bref je m'évanouis.

Quand je revins à moi, Albert, très inquiet — ne faites pas attention à ses dénégations, je vous assure qu'il était très inquiet — était à mes pieds, me soignant, me dorlotant, m'embrassant.

C'est charmant, grand'maman, de s'évanouir... pour avoir le plaisir de revenir à soi. On est si intéressante ! si choyée. — Enfin je fus vite remise et en échange de mon pardon — que j'obtins assez facilement, j'en conviens — je pris l'engagement formel de tout vous dire. Et vous voyez que je l'ai tenu.

— Comment tenu ? tu ne m'as conté qu'une partie de l'histoire Qu'était-ce qu'Aurélie ?

— Voici. D'abord Albert, qui est taquin et méchant, ne voulut rien me dire, mais je l'ai tant prié ! Il finit par me satisfaire ; il m'offrit le bras et, escorté du commandant.... et de sa nièce, il m'annonça que nous allions rendre visite à Aurélie. J'étais fort intriguée. On me fit traverser toute sorte de bâtiments étranges. Chemin faisant, Albert m'expliquait que la lettre était du commandant Allong qui, ne pouvant l'écrire, l'avait dictée à sa nièce, cette gamine qui m'avait reçue. Je savais combien le vieux marin, rude et froid en apparence, est au fond affectueux et bon, et je ne m'en étonnai nullement. Mais Aurélie ? — Enfin nous la vîmes.

Oh, maman, savez-vous où nous étions — j'ai bien envie de ne pas le dire, et de vous laisser deviner, mais vous n'y arriveriez pas, c'est trop difficile. Nous étions à l'écurie : — Aurélie était la jument favorite d'Albert !

Et voilà l'histoire de notre grande querelle terminée. Il ne me reste plus qu'une chose à vous dire, c'est qu'Albert a été si heureux, si heureux de cette mystification, que depuis, il ne perd plus une occasion de me la rappeler — car il est affreusement moqueur — et d'en déduire toutes sortes de conclusions.

— Elle n'est cependant pas longue à tirer, mes chers enfants.

— Et quelle est-elle donc, grand'mère, demandèrent curieusement Claire et Albert.

— Eh bien, la voici, ma petite Claire, répondit l'aïeule en fixant sur la jeune femme son regard tendre et peut-être un peu ironique :

*Une jeune femme ne doit jamais décacheter les lettres de son mari.*

GEORGES SAINT-PAUL.

# DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

**Le général Boulanger. — Démonstration ouvrière à Londres. — M. Boulanger et Louise Michel. — La suite du général.**

Londres, 4 mai. — Une vingtaine d'ouvriers français habitant Londres ont présenté aujourd'hui une adresse au général Boulanger, l'assurant de leur dévouement et protestant contre la violation du suffrage universel.

M. Boulanger a remercié la délégation, disant qu'il était très sensible à sa démarche et lui donnant rendez-vous à Paris dans six mois.

Le capitaine Guiraud est reparti ce matin, pour Bruxelles.

Le général recevra, dimanche prochain, une députation d'ouvriers français, qui marcheront dans les rues le drapeau tricolore déployé.

M. Boulanger dément le bruit que Louise Michel ait eu une entrevue secrète avec lui.

MM. Turquet et Naquet ont visité, aujourd'hui, l'exposition des Beaux-Arts. M. Naquet part ce soir pour Douvres, où il se rencontrera avec M. Rochefort ; de là il se rendra à Paris. Il sera de retour à Londres jeudi.

Le bruit que M. Boulanger aurait convoqué son comité politique en réunion pour le 16 de ce mois est controuvé.

**Les visites à la frontière**

On lit dans le *Figaro* :

« M. Pallain, directeur général des douanes, vient d'adresser aux agents placés sous ses ordres une excellente circulaire que nous avons signalée avec empressement, mais il semble que ses recommandations parfaites soient restées lettre morte, et que la politesse, aujourd'hui comme hier, soit bannie du régime des douanes. Nous n'en voulons pour preuve que la plainte suivante que nous adresse un de nos amis :

« En revenant de Belgique, vendredi dernier, par l'express de Bruxelles, je descends à la frontière, à Feignies, une petite valise à chaque main. « Quelle malle dois-je ouvrir, monsieur ? ai-je demandé très humblement à l'employé, je n'ai rien à déclarer. » — « Ça m'est égal, ouvrez tout, réplique-t-il avec un juron, et ne perdons pas de temps ! » Il fouille, visite les compartiments, bouscule tous les objets, ne trouve rien, bien entendu, et passe avec autant de brutalité à l'examen des bagages du voisin.

« Ce n'est pas fini ; une jeune femme était restée, très souffrante, dans son compartiment, debout pour ne pas gêner la visite habituelle de la douane : elle fut brutalement expulsée du wagon, menacée, presque injuriée par les agents. Des voyageurs indignés se plaignirent au brigadier des douanes qui se borna à sourire.

» Une réprimande ne semble-t-elle pas nécessaire ?

» Ceci, je le répète, se passait à la frontière française, à Feignies, tandis qu'à la frontière belge, nous n'avions eu à l'aller aucune espèce d'ennui, aucune insulte et aucun tracas. »

Renvoyé à M. Pallain. Les touristes attirés par l'Exposition ne sont pas des fraudeurs redoutables et on pourrait peut-être leur éviter quelques-unes de ces vexations. En tout cas, il faut exiger plus de tact et plus de politesse de la part des agents.

## CHOSES ET AUTRES

Un domestique est mis à la porte à la suite de libations réitérées.

Il conte sa peine à un ami de son maître :

— Parbleu ! lui dit celui-ci, tu connais le proverbe : « Tant va la cruche à l'eau... »

— Mais, réplique naïvement le désolé, ce n'est pas de l'eau que je buvais, c'était du vin !...

***

Un caissier vient de lire, par extraordinaire, un volume de poésies extra-lyrique, dans lequel il est dit entre autres choses que les étoiles sont les âmes des trépassés.

Tout à coup, le caissier, rêveur, aperçoit une étoile *filante*.

— Tiens ! se dit-il avec recueillement, l'âme d'un confrère !

HIPPODROME DE ROUBAIX. — 30 Chevaux. — 50 Artistes, pour la première fois à Roubaix. — Cirque F. LEHMANN, troupe équestre française, sous la direction de Mlle Fanny Lehmann, écuyère des Cirques de Paris. Samedi 4 mai — A 8 heures 1/2. — Brillant spectacle. — Aujourd'hui samedi début de O'Kill, le plus fort ventriloque de l'époque, grand succès des Folies Bergères de Paris. — Nouveaux numéros.


**Royaume d'Espagne**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

**SARAGOSSE A LA MÉDITERRANÉE**

Anonyme au capital de 12 1/2 millions

SUBVENTION DU Gvernt ESPAGNOL 6,483,480 FR.

**74,850 Oblig. hypoth. de 500 fr.**

Intérêt : 15 fr. (avril-octobre)

Rembours. à 500 fr. en 93 ans, à partir du 1er octobre 1888

Les obligations du Nord de l'Espagne sont cotées 380, celles d'Almansa à Tarragone 387. Les obligations de Saragosse à la mer, qui unit ces deux réseaux en procurant un parcours de 419 kilomètres, peuvent prétendre aux mêmes cours.

**PRIX D'ÉMISSION : 276 FRANCS**

jouissance du 1er avril 1889

*dont 25 fr. en souscrivant ; 50 fr. à la répartition 100 fr. du 15 au 20 juin et 101 fr. du 15 au 20 juillet*

Faculté de libération anticipée à 3 0/0 l'an. — En se libérant à la répartition, on ne paie que 275 francs.

Le placement ressort à 5 1/2 0/0, sans la prime d'amortissement

ON SOUSCRIT : VENDREDI 10 MAI

et dès à présent par correspondance

*PARIS* { Banque d'Escompte de Paris ; Soc. des Dépôts et de Comptes Courants ;

*BORDEAUX*, à la Société Bordelaise ;

*ROUEN*, à la Banque Rouennaise de dépôts ; etc.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE 19424



***Les plus précieux bijoux...***

On sait si une élégante est fière de ses bijoux et avec quelle complaisance elle étale ses perles et ses diamants aux yeux de ses amies éblouies ; mais comme elle ferait vite le sacrifice de ses parures aimées si elle avait à opter entre leur perte et celle de ces autres bijoux bien plus précieux pour elle qui sont ses jolies dents blanches. Pourtant, elle ne s'expose à les perdre en ne faisant pas un usage suivi du plus efficace des dentifrices connus, l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*. Or, un diamant se remplace, et souvent avec avantage, mais, hélas ! la perte des dents est irréparable, n'en déplaise à tous les dentistes du monde.

Elixir : 2, 4 et 8 fr. ; Poudre : 1 fr. 25, 2 et 3 fr. ;